



**LES ARTS en BALADE**  
**RÉSIDENCES en BALADE 2021**  
musée d'art Roger-Quilliot  
(Clermont-Ferrand, quartier de Montferrand)

**Les Arts en Balade**  
**Résidences en Balade 2021**  
**musée d'art Roger-Quilliot (Clermont-Ferrand)**

Pour la deuxième année consécutive, et tout en continuant à permettre à des artistes locaux d'exposer dans des espaces de leurs choix (ateliers, boutiques, espaces vides etc...), les Arts en Balade développent des formats de résidences d'environ un mois pour des artistes locaux et nationaux dans des lieux atypiques ou emblématiques. Ces œuvres originales seront montrées pendant le week-end des Arts en Balade (28, 29, 30 mai 2021).

Merci de lire attentivement le règlement de participation qui est un fichier pdf distinct.

**Date limite de candidature : 28 février 2021**  
**Envoi du dossier à : [coordinationartsenbalade@gmail.com](mailto:coordinationartsenbalade@gmail.com)**  
**Le dossier de candidature doit contenir une note d'intention, un portfolio et un CV**

**Temps de résidence : 30 jours (du 30 avril au 30 mai 2021 + décrochage)**  
**Pas de logement mis à disposition, cette résidence s'adresse aux artistes résidents dans la métropole Clermontoise.**

**Le musée est ouvert du mardi au dimanche, de 8h à 18h et le lundi de 8h à 16h. Fermé le 1er mai.**  
**Indemnité : 1500€ dont 500€ de frais de productions sous forme d'achat/commande de matériel.**  
**Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels, ayant un numéro SIRET.**

La résidence s'effectuera sur une période d'un mois, idéalement tout le mois de mai, pour que le travail soit terminé et montré lors du week-end de la 26ème édition des Arts en Balade qui aura lieu les 28, 29 et 30 mai 2021 à Clermont-Ferrand, si les conditions sanitaires le permettent.

Ce format de résidence est mis en place pour permettre à des artistes de travailler dans et avec un espace atypique sur une longue durée. Le travail doit être reproduit pour l'espace, ce dernier nourrissant, spécialement pour cette résidence qui se passe dans le musée d'art Roger-Quilliot où l'artiste sélectionné.e travaille dans l'enceinte même du musée, dans une salle mise à disposition surplombant une salle de sculptures du musée.

Il est demandé aux artistes postulants pour cet espace de nous fournir une note d'intention sur la résidence qu'ils souhaitent effectuer. Nous ne voulons pas connaître exactement ce que vous allez faire mais nous devons comprendre pourquoi travailler dans cet espace pendant 30 jours a du sens pour vous et votre pratique artistique.

La note d'intention peut être sous la forme de texte, dessins, photos, vidéos, reproductions de peintures, sculptures... la forme vous est laissée libre. Elle doit s'accompagner d'un portfolio d'une dizaine de pages (ou d'une dizaine d'images renommées pour ceux qui ont du mal avec l'outil informatique) pour que le jury comprenne le travail de l'artiste ainsi qu'un CV récapitulant le parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions, résidences etc.

Le musée d'Art Roger-Quilliot (MARQ) est situé à Clermont-Ferrand (dans le quartier de Montferrand) dans une partie des bâtiments d'un ancien couvent des Ursulines bâti au XVIIe siècle. Ce bâtiment est classé monument historique. Le musée a ouvert en 1992 sous le nom de musée des Beaux-Arts puis a été rebaptisé du nom d'un ancien maire de Clermont-Ferrand.

Le bâtiment du musée a été transformé par les architectes Claude Gaillard et Adrien Fainsilber. Les différentes salles s'articulent sur trois niveaux autour d'un atrium central surmonté d'une verrière conçue par l'ingénieur Peter Rice.

Sur une surface de 6 000 m<sup>2</sup>, le musée compte près de deux mille œuvres d'une période qui va du Moyen Âge au XXe siècle. Il dispose également d'espaces pour des expositions temporaires. Un centre de documentation se trouve au dernier étage du musée.

L'artiste en résidence aura accès à tous les espaces du musée mais ne pourra travailler que dans une seule salle de 50m<sup>2</sup> située au 3ème étage avec un balcon donnant sur une salle de sculpture. L'artiste à l'autorisation de peindre sur les murs de cette salle, mais aussi si les plafonds s'il a les certificats d'aptitudes nécessaires. Le sol doit être protégé et devra être rendu en l'état d'entrée. Cette salle sera vidée pour la résidence (aujourd'hui elle sert de salle de réunion).

Des visites de groupes ou de scolaires sont à prévoir pour cette résidence, pas plus d'une par semaine et vous n'aurez rien à préparer, juste à prendre en compte que des gens verront votre travail en cours.

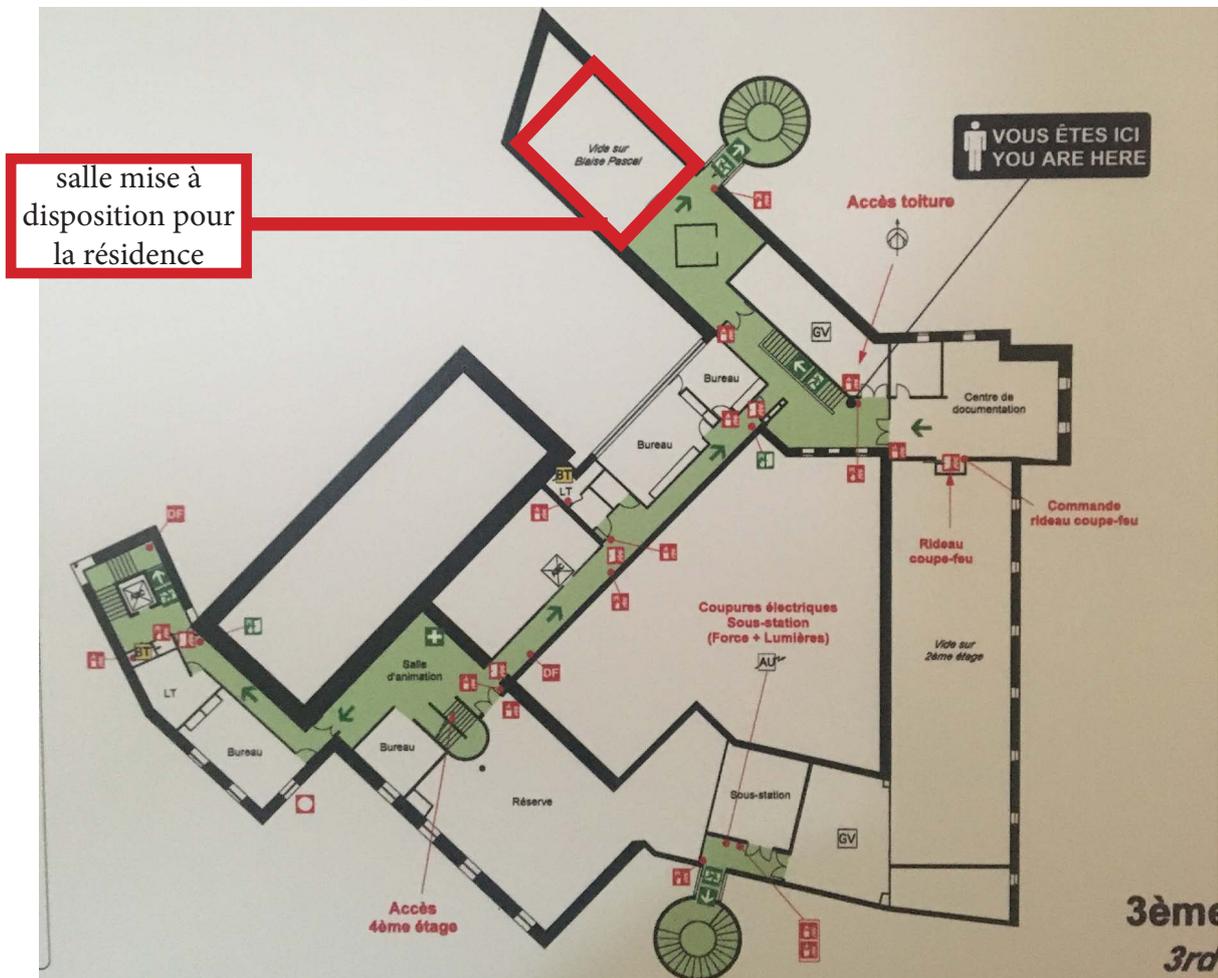


salle mise à disposition pour la résidence, la table et les chaises seront enlevées. Des tables plus adaptées au travail d'atelier pourront être remises sur demande. Cette salle est dotée d'un accès «issue de secours», ce qui impliquera de laisser libre un passage pour toute évacuation d'urgence. La salle, comme l'ensemble du parcours des collections est climatisée, et cette climatisation ne peut être ni réduite, ni stoppée.





salle mise à disposition pour la résidence, le balcon donnant sur une salle de sculptures.  
Un dialogue visuel peut être possible (sustentions etc...)





La salle mise à disposition pour la résidence est donc ouverte sur l'espace du musée (balcon en haut de l'image), il faut prendre en compte les nuisances sonores que vous pouvez faire mais aussi que les visiteurs du musée peuvent produire.